

# **BILAN-EVALUATION ET PERSPECTIVES DU SECOND CONTRAT DE L'ETANG DE SALSSES-LEUCATE 2006-2010**

établi par MC2 consultants/Ectare



## **DOCUMENT DE SYNTHESE**

---

## SOMMAIRE

---

<b>I.</b>	<b>LE CONTEXTE DE L'EVALUATION.....</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>LE CONTEXTE DU 2<sup>EME</sup> CONTRAT D'ETANG .....</b>	<b>3</b>
II.1.	LE TERRITOIRE : L'ETANG DE SALSÉS-LEUCATE .....	3
II.2.	LE CADRE REGLEMENTAIRE.....	3
II.3.	UNE PLURALITE DE DEMARCHES AU SERVICE DE LA PRESERVATION ET DE LA VALORISATION DE L'ETANG.....	5
II.4.	UN PILOTE POUR L'ENSEMBLE DE CES DEMARCHES.....	7
<b>III.</b>	<b>LA PERTINENCE DU 2<sup>EME</sup> CONTRAT D'ETANG .....</b>	<b>7</b>
III.1.	LA PERTINENCE DE LA STRATEGIE DU 2 <sup>EME</sup> CONTRAT .....	7
III.2.	LA PERTINENCE DE L'«OUTIL» CONTRAT .....	9
<b>IV.</b>	<b>LA COHERENCE DU 2<sup>EME</sup> CONTRAT .....</b>	<b>9</b>
IV.1.	LA CONTRIBUTION DU 2 <sup>EME</sup> CONTRAT D'ETANG AU SAGE .....	9
IV.2.	L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES PROJETS DE RIVAGE .....	10
<b>V.</b>	<b>LA GOUVERNANCE : ETUDE DU FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE .....</b>	<b>10</b>
V.1.	L'ELABORATION DU 2 <sup>EME</sup> CONTRAT .....	10
V.2.	LE PORTAGE ET L'ANIMATION DU 2EME CONTRAT .....	11
V.3.	LE PILOTAGE DU CONTRAT .....	11
V.4.	LES PARTENARIATS TECHNIQUES ET FINANCIERS .....	11
V.5.	LA VALORISATION DES ACTIONS DU CONTRAT .....	11
<b>VI.</b>	<b>LA MISE EN ŒUVRE DU 2<sup>EME</sup> CONTRAT : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER.....</b>	<b>12</b>
VI.1.	PRECISIONS SUR L'APPRECIATION DU NIVEAU D'AVANCEMENT DU CONTRAT .....	12
VI.2.	BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER GLOBAL .....	12
VI.3.	BILAN FINANCIER SELON L'ORIGINE DES FINANCEMENTS .....	15
VI.4.	PRESENTATION DU NIVEAU D'AVANCEMENT DU CONTRAT PAR ACTION .....	16
VI.5.	LA CONTRIBUTION DU 2 <sup>EME</sup> CONTRAT D'ETANG AU PROGRAMME DE MESURES DU SDAGE .....	19
<b>VII.</b>	<b>EFFICACITE (ETAT DES LIEUX INITIAL ET FINAL) .....</b>	<b>21</b>
VII.1.	EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'ETANG VIS-A-VIS DE L'EUTROPHISATION .....	21
VII.2.	EVOLUTION DE LA QUALITE DES EAUX VIS-A-VIS DES CONTAMINANTS CHIMIQUES (ROCCH , RINBIO) .....	22
VII.3.	EVOLUTION DE LA QUALITE MICROBIOLOGIQUE DES EAUX.....	23
VII.4.	EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'ETANG VIS-A-VIS DES ESPECES PHYTOPLANCTONIQUES POTENTIELLEMENT TOXIQUES .....	23
VII.5.	EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'ETANG VIS-A-VIS DES CRITERES DCE .....	23
VII.6.	SYNTHESE DE L'EVOLUTION DE LA QUALITE DU MILIEU AQUATIQUE ET PRINCIPALES PERSPECTIVES .....	24
<b>VIII.</b>	<b>CONCLUSIONS.....</b>	<b>25</b>
<b>IX.</b>	<b>ORIENTATIONS.....</b>	<b>26</b>
<b>X.</b>	<b>PERSPECTIVES.....</b>	<b>28</b>

## I. LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

---

Le 2<sup>ème</sup> contrat d'étang de Salses-Leucate (2006-2010), signé le 21 mars 2007, intègre les préconisations du SAGE élaboré sur le même périmètre.

Les 4 volets de ce contrat sont :

1. améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques,
2. mieux organiser les activités liées aux milieux aquatiques ou les influençant directement,
3. mieux connaître et faciliter les échanges entre la mer et la lagune,
4. animer le contrat d'étang.

Conformément aux exigences du comité de bassin, le Syndicat Mixte RIVAGE a procédé à une démarche d'évaluation de ce 2<sup>ème</sup> contrat d'étang, conduite par un prestataire externe. Cette évaluation doit permettre de dresser un bilan de la démarche globale et d'interroger la poursuite de la démarche contractuelle sur le territoire de l'étang.

L'évaluation est structurée autour de « l'analyse de la pertinence des objectifs fixés, de l'efficacité des actions engagées au vu des résultats obtenus, de l'efficience des mesures prises, de la cohérence des différentes politiques ».

## II. LE CONTEXTE DU 2<sup>ÈME</sup> CONTRAT D'ÉTANG

---

### II.1. Le territoire : l'étang de Salses-Leucate

---

La lagune de Salses-Leucate est caractérisée par :

- 2 bassins principaux séparés par une ligne de hauts fonds,
- une superficie de 5400 hectares (deuxième plus grande lagune en région Languedoc-Roussillon),
- des apports d'eaux douces (superficielles et souterraines notamment par le karst des Corbières) et d'eaux littorales (communication avec la mer par trois chenaux).

Les principales activités économiques liées à l'étang sont la conchyliculture, la pêche, l'aquaculture, la chasse et évidemment le tourisme.

Les sources de pollutions susceptibles d'influencer la qualité des milieux aquatiques identifiées dans le SAGE sont les rejets des systèmes d'assainissement, les décharges, les activités agricoles et la pisciculture, les ports de plaisance, les routes et autoroute, le camping sauvage et la cabanisation.

L'étang fait l'objet de nombreux réseaux de suivi de la qualité de l'eau et des coquillages (RSL, REMI, REPHY, ROCCH, RINBIO, suivi DCE...).

### II.2. Le cadre réglementaire

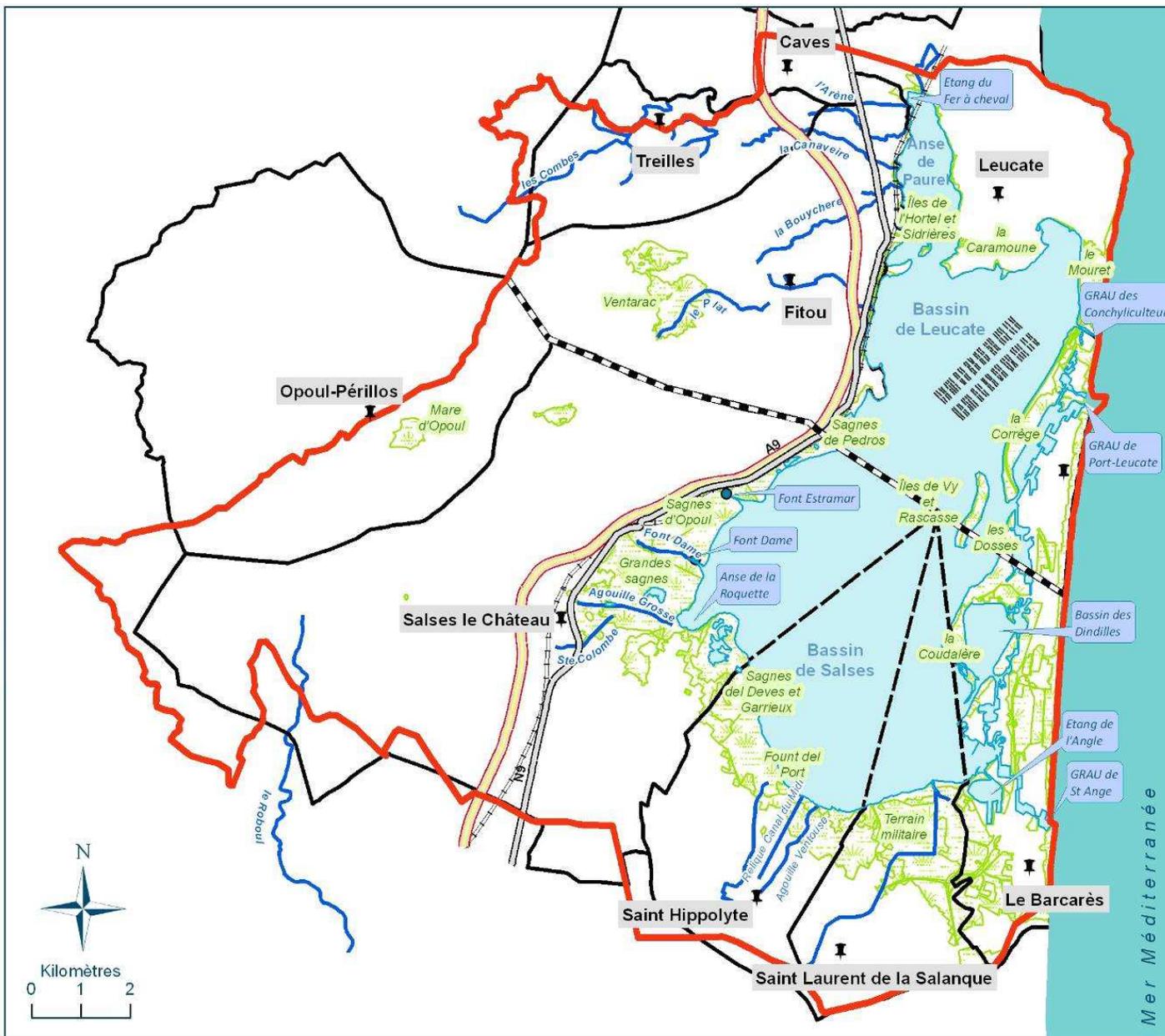
---

La diversité des milieux naturels de l'étang fait que celui-ci est soumis à de nombreux textes réglementaires ou documents-cadres relatifs à la fois à la gestion de l'eau (DCE, LEMA, Loi Littoral, SDAGE, SAGE) et à la préservation de la biodiversité (Directives Habitats et Oiseaux).

### Légende

- SAGE périmètre
- Limite Aude-PO
- Limites communales
- Autoroute A9
- Nationale RN9
- Voie ferrée
- Résurgences
- Cours d'eau
- Etang de Salses-Leucate
- Zones Humides

Echelle : 1/110 000  
 Cartographie : Rivage 2011  
 Données : DREAL LR, RIVAGE  
 Fond topographique : BD Topo, IGN



Mer Méditerranée

### II.3. Une pluralité de démarches au service de la préservation et de la valorisation de l'étang

---

Dans un souci d'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang (bactériologique en premier lieu) par rapport à son exploitation conchylicole, l'élaboration du SAGE a débuté au cours des années 1990 en parallèle avec la mise en œuvre d'un premier contrat d'étang.

Pour s'assurer de la cohérence entre les deux démarches, la Commission Locale de l'Eau (CLE), en charge de l'élaboration du SAGE, fait office de Comité d'étang, chargé de l'élaboration, de l'animation et du suivi du contrat.

Le SAGE de l'étang de Salses-Leucate, validé par arrêté interpréfectoral le 7 juillet 2004, répond à 5 enjeux majeurs :

- l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- la protection de milieux remarquables ;
- l'organisation des usages (conchyliculture, sports nautiques) ;
- l'aménagement de l'espace ;
- la poursuite d'une gestion locale concertée.

Le SAGE est actuellement en cours de révision pour assurer sa mise en conformité avec la LEMA, le SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015 et les engagements du Grenelle de l'Environnement.

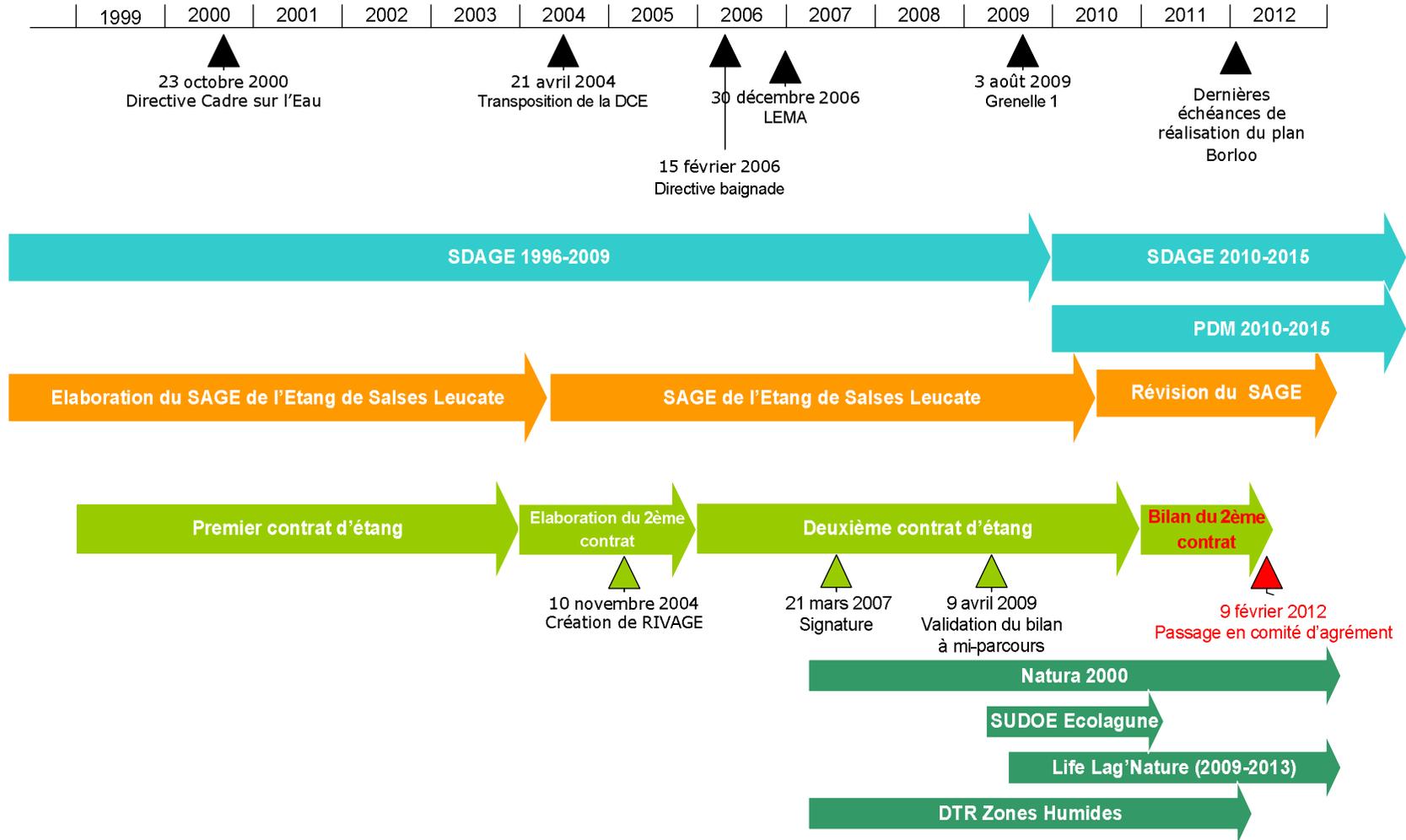
Le premier contrat d'étang (1998-2003) avait pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau de l'étang pour consolider les activités de conchyliculture. Les opérations concernaient l'assainissement collectif (80% du volume financier), la connaissance du milieu et la modernisation de la base conchylicole.

Le 2<sup>ème</sup> contrat d'étang (2006-2010) a été signé en 2007 avec deux objectifs : poursuivre les opérations engagées au 1<sup>er</sup> contrat mais non achevées et mettre en œuvre les préconisations du SAGE.

En parallèle, le syndicat RIVAGE est porteur de plusieurs démarches complémentaires qui viennent accompagner la mise en œuvre des préconisations du SAGE et des actions du contrat :

- l'animation du DOCOB Natura 2000 du complexe lagunaire de Salses-Leucate (DOCOB validé en 2011) ;
- le projet zones humides, mis en place suite à l'appel à projets lié à la loi Développement des Territoires Ruraux (DTR) de 2005. Il vise à développer la connaissance des zones humides pour en améliorer la gestion ;
- des projets européens en partenariat avec d'autres gestionnaires ou des partenaires scientifiques (LIFE+ Lag'Nature, SUDOE Eco-lagunes).

**SYNTHESE**  
 Evaluation du 2<sup>ème</sup> contrat d'étang de Salses-Leucate



## II.4. Un pilote pour l'ensemble de ces démarches

---

### a. La création du syndicat RIVAGE

Conformément à la préconisation du SAGE et à la volonté des communes du bassin de créer un syndicat porteur d'une gestion globale et concertée des milieux aquatiques, le syndicat RIVAGE (Regroupement Intercommunal de Valorisation, d'Aménagement et de Gestion de l'Etang de Salses-Leucate) a été créé en novembre 2004 en regroupant les 9 communes du bassin versant superficiel de l'étang. Il a ensuite évolué en syndicat mixte par intégration de la communauté d'Agglomération de Perpignan (2007) et a étendu ses compétences à l'animation de la démarche Natura 2000 (2011). Les compétences actuelles du syndicat sont :

- 1- Animation et coordination des actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE et du contrat d'étang de l'étang de Salses-Leucate
- 2- Elaboration et Animation du Docob Natura 2000 des sites Complexe lagunaire de Salses-Leucate
- 3- Gestion et aide à l'aménagement de l'étang et des zones humides
- 4- Organisation de la concertation relative à la gestion des activités sur l'étang, les zones humides et les bordures de l'étang.

Les missions statutaires qui lui sont confiées lui permettent également d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations « concourant à l'objectif principal du syndicat » ; elles sont définies dans l'arrêté préfectoral 2007-11-00 de la façon suivante :

- la gestion des contrats d'étang,
- l'assistance de la CLE,
- l'organisation de la concertation,
- l'appui à maîtrise d'ouvrage,
- la maîtrise d'ouvrage sur certaines opérations,
- la mise en place d'un observatoire du milieu,
- enfin l'information et la communication.

### b. Les moyens pour animer

Concernant les moyens humains, le premier poste de chargée de mission « SAGE et contrat d'étang » a été créé en 2004, au moment de l'élaboration du 2<sup>ème</sup> contrat. Une chargée de mission « zones humides et Natura 2000 » a été recrutée en mai 2007 et a quitté ses fonctions en avril 2010. Suite à une demande de renforcement et de réorganisation de l'équipe formulée par les services de l'Etat (DREAL) et l'Agence de l'eau en juin 2010, au regard des différentes missions engagées par RIVAGE, deux chargés de missions ont été recrutés pour gérer respectivement les projets Natura 2000 et la révision du SAGE. Le remplacement de la chargée de mission « zones humides » a été effectué en octobre 2010. La direction de la structure a été confiée à la chargée de mission « SAGE et contrat d'étang » présente depuis le début de la démarche. L'animation du SAGE a par conséquent été reportée sur la chargée de mission « révision du SAGE ».

## III. LA PERTINENCE DU 2<sup>EME</sup> CONTRAT D'ETANG

---

### III.1. La pertinence de la stratégie du 2<sup>ème</sup> contrat

---

#### a. Le 2<sup>ème</sup> contrat est en partie dans la continuité du premier...

Les constats qui avaient conduit à la signature du premier contrat étaient des problèmes de qualité de l'eau en lien avec la production conchylicole et des conflits d'usage entre les activités traditionnelles et les activités nautiques et touristiques.

Etant donné que toutes les actions programmées dans le cadre du premier contrat n'étaient pas achevées les acteurs étaient unanimes sur le fait qu'il fallait continuer à travers la mise en œuvre d'un 2<sup>ème</sup> contrat, qui fait encore « la part belle » aux questions d'assainissement (volet I.A).

Le programme d'actions du 2ème contrat (4 volets, 29 actions) est synthétisé dans le tableau suivant :

Volet	Objectif	Actions	% du budget prévisionnel
1. Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques	A. Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés	<u>I. Limiter les apports urbains (assainissement, ruissellement...)</u> 1. Poursuivre la mise à niveau des systèmes d'assainissement en respectant les normes de rejet définies par le SAGE 2. Contrôler les systèmes d'assainissement autonome 3. Limiter l'impact des eaux pluviales sur l'étang <u>II. Limiter les apports provenant des activités agricoles, de pêche et de conchyliculture</u> 4. Réduire les rejets provenant des piscicultures 5. Réduire les rejets des serres hors sol 6. Améliorer les traitements des effluents des caves vinicoles particulières 7. Limiter l'impact des ports sur le milieu <u>III. Intervenir en amont pour changer les pratiques</u> 8. Engager des actions en faveur du respect des Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) 9. Elaborer une charte sur la gestion du parcellaire viticole dans une partie du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate 10. Sensibiliser les utilisateurs non agricoles aux pratiques d'application des produits phytosanitaires les plus respectueuses de l'environnement 11. Maîtriser la cabanisation sur l'ensemble du périmètre du SAGE 12. Maîtriser le camping sauvage	92%
	B. Mettre en place ou améliorer la gestion des zones humides périphériques	1. Réhabiliter la décharge de Salses-le-Château 2. Réaliser un plan de gestion dans les zones des sagnes et le mettre en œuvre 3. Réaliser des plans de gestion sur certaines zones d'arrière-plage et les mettre en œuvre 4. Elaborer un diagnostic sur les établissements équestres 5. Lutter contre les espèces (animales ou végétales) introduites ou envahissantes 6. Limiter l'accès aux îles et presqu'îles de l'étang de Salses-Leucate	1%
	C. Assurer une meilleure gestion de la ressource en eau	1. Mieux gérer la ressource en eau	0,2%
	D. Engager des actions de suivi du milieu	1. Suivi de l'efficacité des aires de remplissage des pulvérisateurs 2. Engager des actions de suivi de la qualité du milieu	0,3%
2. Mieux organiser les activités liées aux milieux aquatiques ou influençant ces milieux	A. Limiter l'impact du développement de Dinophysis sur la pratique de la conchyliculture	1. Gérer les crises de Dinophysis sur l'étang de Salses-Leucate	1%
	B. Mieux organiser les activités récréatives	1. Communiquer le zonage de l'étang et du littoral à tous les usagers 2. Réaliser des sentiers de découverte respectueux de la faune et de la flore 3. Equiper le centre halieu-touristique	1%
3. Mieux connaître et faciliter les échanges entre la mer et la lagune	A. Mieux connaître les échanges entre la mer et la lagune	1. Mieux connaître la dynamique hydraulique et sédimentaire de l'étang de Salses-Leucate 2. Suivre les récifs artificiels de Leucate et du Barcarès	1%
	B. Réaliser des aménagements facilitant la circulation de l'eau et des navires	1. Maintenir l'accessibilité aux zones de production de l'étang	1%

4. Animer le contrat d'étang	Assurer l'animation du contrat et la communication entre tous les acteurs de l'eau	1. Piloter le contrat d'étang	2%
<b>Total</b>			<b>100%</b>

**b. ...mais aborde également de nouvelles thématiques par rapport au 1<sup>er</sup> contrat**

A travers le 2<sup>ème</sup> contrat, la démarche partenariale s'est ouverte à d'autres thématiques, notamment celles inscrites dans le SAGE (que le 2<sup>ème</sup> contrat a vocation à mettre en œuvre), répondant ainsi aux enjeux du territoire.

La stratégie du 2<sup>ème</sup> contrat correspond davantage aux politiques et compétences des partenaires (Région, Départements).

Dans le même temps, ces autres axes ne représentent qu'une faible part de la maquette financière prévisionnelle du 2<sup>ème</sup> contrat.

### III.2. La pertinence de l'«outil» contrat

Pour une majorité d'acteurs du contrat (partenaires et maîtres d'ouvrage), la pertinence de l'«outil» était évidente au moment de l'élaboration du 2<sup>ème</sup> contrat, pour les raisons suivantes :

- un outil reconnu dans la gestion des situations complexes ;
- un outil qui permet de financer l'animation ;
- un outil opérationnel pour s'assurer de la réalisation des actions (mise en œuvre du SAGE, guide, incitation à agir).

## IV. LA COHERENCE DU 2<sup>EME</sup> CONTRAT

Le 2<sup>ème</sup> contrat d'étang est mis en œuvre sur le périmètre de l'étang en même temps qu'un ensemble d'autres démarches. La cohérence<sup>1</sup> du contrat renvoie à la question de savoir si cet ensemble est cohérent, autrement dit : permet-il de démultiplier l'action de RIVAGE en faveur de la protection et de la valorisation de l'étang ? Il s'agit donc d'examiner :

- la contribution du 2<sup>ème</sup> contrat au SAGE et au SDAGE/PDM (et donc à la DCE) ;
- la contribution des autres démarches (Natura 2000, projet zones humides, LIFE+ Lag'Nature, SUDOE Eco-Lagunes) au 2<sup>ème</sup> contrat.

### IV.1. La contribution du 2<sup>ème</sup> contrat d'étang au SAGE

Le 1<sup>er</sup> objectif du 2<sup>ème</sup> contrat d'étang est de mettre en œuvre le SAGE. Dans la pratique, l'articulation entre le contrat et le SAGE n'est pas toujours évidente : si certaines actions du contrat correspondent exactement à une préconisation du SAGE, certaines préconisations du SAGE ne sont pas inscrites dans le contrat et certaines actions du contrat ne sont pas directement issues du SAGE.

Ceci s'explique, selon les cas, par le caractère plus opérationnel du contrat, des logiques différentes et/ou un nécessaire compromis lors de la traduction des préconisations du SAGE dans le contrat.

La mise en œuvre conjointe de ces 2 démarches a été complexe, dans la mesure où chacune nécessite une animation, un suivi et un pilotage distincts. Pour ces raisons, les entretiens de terrain et l'enquête ont montré qu'une partie des partenaires, notamment les élus, confondent les 2 démarches.

<sup>1</sup> Il s'agit ici de la cohérence externe, c'est-à-dire la façon dont le contrat s'articule avec les autres politiques et programmes.

La nécessité de mener en parallèle un contrat ET un SAGE a parfois été mise en doute. Certains bassins choisissent de mettre en œuvre des contrats d'étang sans SAGE, tandis qu'à l'inverse « sans le contrat, le SAGE aurait peut-être pris toute sa mesure ».

## IV.2. L'articulation avec les autres projets de RIVAGE

Le projet de 2<sup>ème</sup> contrat d'étang a été lancé avant un ensemble d'autres démarches (conformes avec le règlement intérieur du syndicat) : Projet Zones Humides, Natura 2000, LIFE+ LAG'Nature, SUDOE Eco-Lagunes. Ces démarches, qui ont partiellement contribué à la mise en œuvre du contrat, sont complémentaires et il est pertinent qu'une même structure les porte et les coordonne.

La plupart des projets cités résultent d'un choix volontaire du syndicat de répondre à des « opportunités » et de permettre d'apporter des financements supplémentaires, pour de l'animation ou des actions. Cela pose la question suivante : à quoi sert le contrat, qui est un engagement financier, s'il est nécessaire d'aller rechercher des financements auprès d'autres démarches ?

Si ces démarches sont théoriquement complémentaires, dans la pratique leur imbrication limite la lisibilité de l'action du syndicat. Par exemple, la gestion des zones humides relève à la fois du SAGE, du contrat, et de Natura 2000 mais elle est traitée dans le cadre de l'appel à projet loi DTR sur les zones humides. Par ailleurs, la mise en œuvre conjointe des différentes démarches n'a pas favorisé la mise en œuvre du contrat, dans un contexte où chacune implique une animation, des instances et procédures spécifiques. Devant la multiplicité des actions engagées, un manque de priorisation s'est fait jour.

## **V. LA GOUVERNANCE : ETUDE DU FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE**

### V.1. L'élaboration du 2<sup>ème</sup> contrat

Plus de 3 ans se sont écoulés entre la fin du 1<sup>er</sup> et la signature du 2<sup>ème</sup> contrat, durée qui a pu constituer un facteur de démobilitation des partenaires, notamment des élus. Il existe plusieurs raisons à ce décalage :

- la réalisation et la validation du bilan du 1<sup>er</sup> contrat d'étang, le montage du syndicat, l'identification précise et le chiffrage des opérations du 2<sup>ème</sup> contrat ont mobilisé une part importante du temps de la chargée de mission RIVAGE ;
- le Comité de pilotage chargé de l'élaboration du 2<sup>ème</sup> contrat n'a pas pu se réunir en période d'élections régionales ;
- l'accord de la Région Languedoc-Roussillon relatif à ses engagements financiers a été long à obtenir, en raison du changement de majorité en 2004.

Il faut cependant noter que l'Agence de l'eau a permis, dans la pratique, à certaines opérations (reliquats du 1<sup>er</sup> contrat mais pas uniquement) de démarrer avant la signature du contrat, afin de ne pas pénaliser sa mise en œuvre.

Le bilan technique et financier (taux relativement faible de réalisation des actions, priorités pas toujours respectées) interroge sur le caractère véritablement « partagé » de la stratégie ainsi que sur le degré d'appropriation de cette stratégie, dans un contexte où l'étang ne connaissait plus d'épisode de fermeture et où les actions retenues étaient plus complexes à mettre en œuvre.

## V.2. Le portage et l'animation du 2ème contrat

---

Le pilotage et l'animation du 2<sup>ème</sup> contrat ont été confiés au syndicat RIVAGE nouvellement créé, conformément à la préconisation du SAGE. Il y a donc eu un passage de relai pour l'animation entre le premier et le deuxième contrat. L'animation est passée d'une structure technique reconnue et ouverte aux professionnels (CEPRALMAR) à un portage "politique", dans un contexte délicat de mobilisation des élus sollicités à de nombreux titres.

Les moyens alloués à l'animation de la démarche se sont révélés insuffisants au départ et la restructuration de l'équipe n'a pu intervenir qu'à la fin de la mise en œuvre du contrat (2010) (cf. point II.4.b)

Une concurrence claire a par ailleurs été observée entre les fonctions d'animation et de maîtrise d'ouvrage du syndicat (pour 35 % des opérations prévues au contrat). De plus, le territoire est insuffisamment structuré en termes d'intercommunalité pour que les communes puissent mettre à disposition « des bras » afin de relayer RIVAGE dans l'impulsion et/ou le portage d'actions. De fait, elles disent attendre l'appui de RIVAGE sur certains actions.

## V.3. Le pilotage du contrat

---

Le Comité d'étang s'est peu réuni, notamment en raison de la multiplicité des sollicitations existantes sur le territoire (groupes de concertation et de travail liés aux différentes démarches en cours). La difficulté à mobiliser le Comité d'étang peut s'expliquer de différentes façons :

- les élus sont très fortement sollicités : toutes les collectivités sont représentées dans les 3 instances principales de RIVAGE : conseil syndical, CLE/Comité d'étang et COPIL Natura 2000 ;
- le rôle du Comité d'étang est ressenti comme "limité" (faible niveau d'information sur l'avancement des actions, manque de concertation) ;
- le Comité d'étang serait une instance moins mobilisatrice car ayant une dimension décisionnelle réduite (par rapport à la CLE ou au conseil syndical),

Les acteurs regrettent par ailleurs globalement le manque de ligne d'action, de lisibilité et de priorisation des actions à engager.

## V.4. Les partenariats techniques et financiers

---

L'Agence de l'eau, l'Etat, le Conseil régional et les Conseils généraux, qui sont des partenaires à la fois techniques et financiers de RIVAGE, n'ont pas suffisamment réagi vis-à-vis des difficultés rencontrées par RIVAGE dans l'avancement du contrat. Ils auraient pu demander des points d'avancement plus réguliers ou provoquer des rencontres du Comité d'étang. En fait, compte tenu du contexte, d'autres actions (en particulier la révision du SAGE et le projet zones humides) ont été volontairement priorisées dans les attentes de l'Etat et de l'Agence de l'Eau vis-à-vis de RIVAGE.

## V.5. La valorisation des actions du contrat

---

Une lettre d'information appelée « journal de l'étang » était prévue mais, faute de temps, seul le numéro 1 a été réalisé. Globalement, le grand public n'a pas été assez informé des actions de RIVAGE et de leur impact sur la préservation et la valorisation de l'étang, les actions plus complexes du 2<sup>ème</sup> contrat étant d'ailleurs plus difficiles à mettre en valeur.

## VI. LA MISE EN ŒUVRE DU 2<sup>EME</sup> CONTRAT : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

---

### VI.1. Précisions sur l'appréciation du niveau d'avancement du contrat

---

Le bilan « technique » et « financier » a été difficile à réaliser, essentiellement pour des raisons liées à la mise en œuvre de l'«outil» contrat et à son suivi :

- la réalisation ne correspond pas toujours à la lettre à l'action prévue ;
- de nouvelles opérations ont été inscrites en cours de contrat par le syndicat lorsqu'elles correspondaient aux objectifs de l'action ; ces opérations ont pu mobiliser des financements non inscrits dans le prévisionnel initial (ce qui augmente mécaniquement le taux de réalisation financier) ;
- certaines actions sont réalisées sans que RIVAGE n'en soit toujours informé. Comme en témoigne la difficulté de réunir les données du bilan financier, les maîtres d'ouvrage ne communiquent pas nécessairement au syndicat les données techniques et financières relatives aux opérations réalisées.

Ces constats rendent malaisée l'interprétation du niveau de réalisation du contrat.

### VI.2. Bilan technique et financier global

---

#### a. Présentation du niveau d'avancement du contrat par opération

L'état d'avancement des 78 opérations du contrat (65 prévues et 13 non prévues) en termes de réalisation des opérations est présenté dans le tableau suivant pour chaque action, chaque objectif puis chaque volet.

Actions	Priorité	Nb op prévues	Nb op non prévues	Nb op terminées	Nb op en cours	Nb op non entamées	Nb op abandonnées	%age op terminées par action
1.A.1	1	8	2	9			1	90%
1.A.2	1	0						
1.A.3	2	3	3	3	1	1	1	50%
1.A.4	1	3		1		2		33%
1.A.5	2	2		1		1		50%
1.A.6	1	3		2			1	67%
1.A.7	1	3		2		1		67%
1.A.8	1	1				1		0%
1.A.9	3	1				1		0%
1.A.10	2	2				2		0%
1.A.11	1	2		1		1		50%
1.A.12	1	2		1		1		50%
1.B.1	1	2		1	1			50%
1.B.2	2	5	3	1	2	5		13%
1.B.3	2	2	3	1	2	2		20%
1.B.4	2	4		1		3		25%
1.B.5	3	2		2				100%
1.B.6	2	2				2		0%
1.C.1	1	4				4		0%
1.D.1	1	1		1				100%
1.D.2	1	2	1	2			1	67%
2.A.1	1	2	1	2			1	67%
2.B.1	2	2				2		0%
2.B.2	3	1			1			0%
2.B.3	3	1				1		0%
3.A.1	1	1				1		0%
3.A.2	3	1		1				100%
3.B.1	1	2			1	1		0%
4.1	1	1		1				100%
<b>Total</b>		<b>65</b>	<b>13</b>	<b>33</b>	<b>8</b>	<b>32</b>	<b>5</b>	
<b>%</b>		<b>83%</b>	<b>17%</b>	<b>42%</b>	<b>10%</b>	<b>41%</b>	<b>6%</b>	

	0 à 25%
	25 à 50%
	50 à 75%
	75 à 100%

Malgré les limites de l'analyse (cf. VI.1), le constat que les opérations prévues n'ont été que partiellement mises en œuvre ressort clairement :

- moins de la moitié des opérations rattachées au contrat sont terminées (42%), et seulement 37% des opérations initialement prévues<sup>2</sup>, ce qui signifie que l'identification précise d'opérations en préalable à la signature du contrat (exigée par l'ancien président du syndicat et par l'Agence de l'Eau) ne garantit pas leur réalisation ;
- les opérations inscrites dans les actions de priorité 1 représentent 47% des opérations du contrat ; elles ont davantage été mises en œuvre que les autres (62% de ces opérations sont terminées), ce qui montre qu'il existe une certaine cohérence entre le niveau de priorité et la mise en œuvre des actions. Cependant 38% des actions de priorité 1 ne sont pas entamées, tandis que des actions de priorité 2 ou 3 sont largement engagées, voire terminées. Les actions prioritaires n'ont pas fait l'objet d'un traitement particulier (animation spécifique, mobilisation du Comité d'étang,...).

<sup>2</sup> Toutes les opérations non prévues dans le contrat de départ sont en cours ou terminées.

**b. Présentation du niveau d'avancement financier du contrat**

L'état d'avancement du contrat en termes financiers est présenté dans le tableau suivant :

Volet	Taux de réalisation financière par volet	Objectif	Taux de réalisation financière par objectif	Actions	Priorité	Montants prévus	Montants réalisés	Taux de réalisation financière par action
1. Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques	172%	A. Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés	174%	1.A.1	1	15 055 000	23 255 557	154%
				1.A.2	1	PM	PM	PM
				1.A.3	2	50 000	4 009 644	8019%
				1.A.4	1	15 000	9 634	64%
1.A.5	2			5 000	2 500	50%		
1.A.6	1			89 000	52 206	59%		
1.A.7	1			165 000	NR	NR		
1.A.8	1			5 000	0	0%		
1.A.9	3			30 000	0	0%		
1.A.10	2			20 000	0	0%		
1.A.11	1			105 000	86 900	83%		
1.A.12	1			650 000	687 310	106%		
2. Mieux organiser les activités liées aux milieux aquatiques ou influençant ces milieux	6%	B. Mettre en place ou améliorer la gestion des zones humides périphériques	138%	1.B.1	1	30 000	13 800	46%
				1.B.2	2	50 000	97 322	195%
				1.B.3	2	30 000	96 569	322%
				1.B.4	2	10 000	2 500	25%
1.B.5	3			97 000	93 661	97%		
1.B.6	2			3 000	0	0%		
3. Mieux connaître et faciliter les échanges	32%	C. Gérer la ressource eau	0%	1.C.1	1	40 000	0	0%
		D. Suivi du milieu	4%	1.D.1	1	PM	PM	PM
4. Animer le contrat	80%	A. Gérer les crises de Dinophysis	1%	1.D.2	1	54 000	2 345	4%
		B. Mieux organiser les activités récréatives	10%	2.A.1	1	178 000	2 176	1%
<b>Total</b>	<b>163%</b>	<b>Total</b>	<b>163%</b>	<b>Total</b>		<b>17 679 000</b>	<b>28 821 480</b>	<b>163%</b>

	0 à 5%
	5 à 50%
	50 à 100%
	>100%

Malgré un nombre important d'opérations non réalisées, le contrat a mobilisé plus de 1,6 fois plus de financements qu'initialement prévu.

Le niveau de réalisation global est peu significatif ; on observe en effet, selon les actions, des écarts importants entre le prévu et le réalisé, avec :

- des dépassements très importants notamment sur l'assainissement (+ 8 M€) et le pluvial (+ 4 M€), qui déterminent presque exclusivement le niveau global de réalisation financière (95 %) ;
- des sous-consommations, liées principalement au fait que certaines actions n'ont pas été entamées,
- des actions terminées ou bien entamées qui n'ont mobilisé aucun financement (gestion des crises de Dinophysis).

Le constat est que le chiffrage prévisionnel des opérations du contrat correspond rarement à leur coût réel.

### VI.3. Bilan financier selon l'origine des financements

#### a. Bilan global : financeurs et maîtres d'ouvrage

Le tableau suivant présente, pour chaque type d'acteur, les engagements financiers à la signature du contrat et les montants réellement engagés.

Financier	Aide prévue €	Aide versée €	Rapport réalisé/prévu	%age du total réalisé
Union Européenne	90 000	76 114	85%	0,26 %
Etat	40 000	1 922 248	4806%	6,67 %
Agence de l'Eau RM&C	5 669 000	8 233 796	145%	28,57%
Région Languedoc Roussillon	336 600	122 485	36%	0,42 %
Conseil général des Pyrénées Orientales	1 018 700	300 570	30%	1,04 %
Conseil général de l'Aude	2 000 000	2 037 498	102%	7,07%
Autres financeurs	125 400	11 491	9%	0,04 %
Communes et SIVOM (maîtres d'ouvrages)	8 153 750	16 079 224	197%	55,79 %
Professionnels (maîtres d'ouvrages)	245 550	38 053	15%	0,13 %
<b>Total</b>	<b>17 679 000</b>	<b>28 821 480</b>	<b>163%</b>	

	0 à 100%
	100% à 500%
	> 500%

Aucun type d'acteur n'est intervenu strictement conformément à ce qui était prévu initialement.

Globalement, la répartition des efforts financiers est moins équilibrée qu'au 1<sup>er</sup> contrat avec des écarts entre le prévu et le réalisé dans l'intervention des financeurs dus au fait que :

- certaines actions ont trouvé d'autres sources de financement ;
- certaines actions ont trouvé d'autres sources de financement ;
- le contrat est simplement un engagement formel et les engagements effectifs restent conditionnés aux règles de décision financières des différents partenaires.

Quatre signataires ont une participation significative : communes et syndicats, Agence de l'Eau, Conseil Général de l'Aude, Etat (98 % des engagements). La participation des collectivités locales a doublé par rapport au prévisionnel et augmenté de près de 7 points. La part de la Région a fortement baissé (0,4 % contre 10 % prévus).

#### b. Zoom sur la mobilisation financière des maîtres d'ouvrage

Le tableau suivant présente, pour chaque maître d'ouvrage, le bilan des opérations prévues et réalisées.

Type de maître d'ouvrage
Communes, Communautés de communes, Syndicats intercommunaux et Etat
Chambres consulaires et associations professionnelles
Privés
Autres

Maître d'ouvrage	Nbre d'opérations prévues	% d'opérations terminées	Montant des opérations prévues (MO + cofinanceurs)	Montant des opérations réalisées (MO + cofinanceurs)	Autofinancement réalisé	% d'auto-financement
Commune de Fitou	1	100%	630 000	2 135 944	545 452	26%
Commune de Le Barcares	4	50%	181 000	0	0	
Commune de Leucate	9	33%	10 321 500	16 563 324	9 298 212	56%
Commune de Saint Hippolyte	1	0%	0	0	0	
Commune de Saint Laurent de la Salanque	2	0%	0	0	0	
Commune de Salses-le-Château	3	67%	24 000	13 800	2 760	20%
Commune de Treilles	1	100%	0	1 156 557	413 611	36%
Communauté d'Agglomération Perpignan	8	88%	3 555 000	6 646 686	5 251 718	79%
Communauté de communes Corbières en	1	100%	0	0	0	
SIVOM du Rivesaltes et de l'Agly	1	100%	1 370 000	1 450 000	290 000	20%
SIVOM Leucate-Le Barcarès	1	100%	144 000	142 936	42 880	30%
Syndicat RIVAGE Salses-Leucate	29	24%	1 189 500	617 564	50 103	8%
Etat (DDTM66)	1	0%	5 200	25 653	25 653	100%
<b>Sous total</b>	<b>62</b>	<b>33%</b>	<b>17 420 200</b>	<b>28 752 464</b>	<b>15 920 389</b>	<b>55%</b>
Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales	3	67%	13 000	5 000	5 000	100%
Chambre d'Agriculture de l'Aude	2	0%	1 700	0	0	
Syndicats conchyliques	2	50%	178 000	0	0	
Association des Caves particulières du Fitou	3	67%	53 500	52 206	31 327	60%
Cépralmar	1	100%	0	2 176	1 276	59%
<b>Sous total</b>	<b>11</b>	<b>8%</b>	<b>246 200</b>	<b>59 382</b>	<b>37 603</b>	<b>63%</b>
SA Méditerranée pisciculture	1	0%	0	0	0	
SARL Extramer	1	0%	0	0	0	
Exploitants agricoles	1	0%	0	0	0	
<b>Sous total</b>	<b>3</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
IFREMER	2	50%	12 600	9 634	3 211	33%
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>42%</b>	<b>17 679 000</b>	<b>28 821 480</b>	<b>15 961 203</b>	<b>55%</b>

Le nombre d'opérations prévues par maître d'ouvrage ainsi que le taux de réalisation de ces opérations sont très variables. Le tableau amène plusieurs commentaires :

- l'adéquation entre les moyens dont disposent les maîtres d'ouvrage et leurs engagements dans le contrat semble avoir été peu prise en compte ;
- la mobilisation des maîtres d'ouvrage privés est nulle.

Les écarts entre le prévu et le réalisé dans l'intervention des communes s'expliquent de la façon suivante :

- l'absence de bilan et de communication sur les résultats n'a pas incité les maîtres d'ouvrage à l'action ;
- les budgets communaux n'ont pu suivre l'ensemble des actions ;
- les actions réglementaires et prioritaires pour les communes ont été privilégiées (priorité différant parfois de celle inscrite au contrat) ;

#### VI.4. Présentation du niveau d'avancement du contrat par action

Le niveau de réalisation des actions vise à apprécier :

- d'une part l'engagement des maîtres d'ouvrage,
- d'autre part les résultats atteints au regard des objectifs du contrat et des indicateurs de suivi.

L'état d'avancement du contrat en termes de réalisation des actions est présenté dans le tableau suivant.

Niveau de réalisation	Nombre d'actions prévues	%
<b>Action peu ou pas entamée</b> : les maîtres d'ouvrage n'ont pas engagé de démarche significative pour la réalisation de cette action	10	34%
<b>Action inaboutie</b> : les démarches engagées par les maîtres d'ouvrage n'ont pas permis d'atteindre les résultats visés par l'action	9	31%
<b>Action terminée</b> : les démarches engagées par les maîtres d'ouvrage et les résultats obtenus permettent de considérer que les résultats visés par l'action ont été atteints	10	34%

Action	Priorité	Commentaires
1.A.1 Poursuivre la mise à niveau des systèmes d'assainissement	1	Les travaux sur les stations sont achevés, et toutes respectent les normes de rejet du SAGE. Les résultats du suivi REMI de la lagune soulèvent cependant des questions sur de possibles dysfonctionnements.
1.A.2 Contrôler les systèmes d'assainissement autonome	1	Une seule commune du bassin s'est dotée des moyens de contrôle de l'ANC. La difficulté de réalisation est liée à ce que l'ANC concerne essentiellement les cabanes qui n'ont pas d'existence légale.
1.A.3 Limiter l'impact des eaux pluviales sur l'étang	2	Beaucoup de travaux ont été réalisés par les communes sur les problèmes d'inondations. La gestion globale du pluvial, prévue dans le contrat, n'a pas été mise en œuvre et la question de la pollution par les eaux de ruissellement n'a pas été traitée.
1.A.4 Réduire les rejets provenant des piscicultures	1	Malgré des études révélant un impact négatif des rejets sur le milieu, l'action n'a pu aboutir du fait de difficultés de dialogue avec les pisciculteurs et d'une non révision de la réglementation (en effet les piscicultures respectent leurs arrêtés de rejet).
1.A.5 Réduire les rejets des serres hors sol	2	Un diagnostic sommaire a été réalisé mais ne s'est traduit par aucune réalisation. Les entretiens révèlent une faible d'implication des acteurs engagés dans cette action. De manière générale, il semble que le volet agricole est difficile à concrétiser dans les contrats de milieu.
1.A.6 Améliorer les traitements des effluents des caves viticoles particulières	1	Déjà en cours à la signature du contrat, l'action s'est achevée conformément à ses préconisations. L'idée sous-jacente de l'étendre à l'ensemble du territoire (non formalisée dans la fiche action) ne s'est pas concrétisée du fait du manque de portage par les professionnels et du manque d'animation de la part de RIVAGE.
1.A.7 Limiter l'impact des ports sur le milieu	1	L'action est globalement achevée et constitue le prolongement de l'opération "Ports Propres" lancée avant l'élaboration du 2 <sup>ème</sup> contrat.
1.A.8 Engager des actions en faveur du respect des Bonnes Pratiques Agricoles (BPA)	1	A l'exception de l'engagement de la Cave de Leucate dans le Plan Végétal Environnement en 2010, aucune réalisation sur la promotion de bonnes pratiques agricoles n'a été enregistrée dans le cadre du contrat. Le traitement des aspects agricoles nécessite à la fois la mise en place d'une animation spécifique et une bonne articulation avec la profession. Ces deux conditions n'ont pu être réunies dans le contrat.
1.A.9 Elaborer une charte sur la gestion du parcellaire viticole	3	Action non mise en œuvre et jugée difficilement réalisable telle que prévue initialement. D'une part elle dépend de l'engagement des viticulteurs dans des dispositifs spécifiques (MAET), d'autre part elle ne peut qu'intervenir au moment du renouvellement du vignoble (tous les 30 ans).
1.A.10 Sensibiliser les utilisateurs non agricoles aux pratiques d'application des produits phytosanitaires	2	Seul un diagnostic sur les techniques de désherbage a été réalisé. Des actions sur cette thématique sont prévues dans le cadre du projet LIFE+ Lag'Nature.
1.A.11 Maîtriser la cabanisation sur l'ensemble du périmètre du SAGE	1	L'action s'est traduite par un diagnostic de la cabanisation (jugé satisfaisant) et des actions informelles de contrôle et d'information par les communes les plus concernées. Il est difficile d'apprécier les résultats en l'absence de données sur l'évolution de la cabanisation. Les entretiens montrent que la gestion de la cabanisation est complexe, nécessite des choix politiques forts, des efforts d'animation et des contrôles constants.
1.A.12 Maîtriser le camping sauvage	1	Les travaux sur le site du Goulet (prévus dans le contrat) et du Mouret (non prévus dans le contrat) ont été réalisés. Ayant mobilisé l'ensemble des financements prévus, la commune de Leucate n'a pas été en mesure de réaliser les aménagements prévus sur le site de la Mine.
1.B.1 Réhabiliter la décharge de Salses-le-Château	1	Le plan de réhabilitation (2009) et les travaux (2011) ont été achevés, le problème de la décharge est définitivement résolu.
1.B.2 Réaliser un plan de gestion dans les zones des sagnes et le mettre en œuvre	2	L'identification très fine des zones humides et leur hiérarchisation sont en cours de validation mais le plan de gestion et sa mise en œuvre n'ont pas démarré. En intégrant le projet DTR zones humides, l'action a pris une ampleur importante et s'est trouvée en confrontation avec les choix d'urbanisation de communes. Elle a donc mobilisé une part importante des moyens du syndicat. Elle sera finalisée dans le cadre du projet DTR zones humides et du SAGE révisé.
1.B.3 Réaliser des plans de gestion sur certaines zones d'arrière-plage et le mettre en œuvre	2	Même bilan que l'action précédente, les zones d'arrière plage sont intégrées dans le projet DTR zones humides.
1.B.4 Elaborer un diagnostic sur les établissements équestres	2	Un diagnostic sommaire a été réalisé mais ne s'est traduit par aucune réalisation. Les entretiens révèlent un manque d'implication des acteurs engagés dans cette action. Cela renvoie au fait que, de façon générale, le volet agricole semble difficile à concrétiser dans les contrats de milieu.

Action	Priorité	Commentaires
1.B.5 Lutter contre les espèces (animales ou végétales) introduites ou envahissantes	3	Intégrée dans le projet Natura 2000, cette action non prioritaire au vu du contrat a été entièrement réalisée.
1.B.6 Limiter l'accès aux îles et presqu'îles de l'étang de Salses-Leucate	2	L'action n'a pas été mise en œuvre par RIVAGE faute de temps. Un partenaire relève pourtant l'importance de cette sensibilisation : « les gens font n'importe quoi du fait du manque d'information ».
1.C.1 Mieux gérer la ressource en eau	1	L'action n'est pas achevée, seuls l'inventaire des forages et la réflexion ont été réalisés. L'élaboration du SAGE des nappes plio-quaternaires et la création d'un syndicat ad hoc interroge sur la pertinence de faire porter cette action par RIVAGE.
1.D.1 Suivi de l'efficacité des aires de remplissage des pulvérisateurs	1	Initiée en 2002, l'action s'est poursuivie sur la durée du contrat conformément à ce qui est prévu dans la fiche-action. Les efforts sur les ARS doivent cependant se poursuivre du fait de nombreux dysfonctionnements et de l'évolution de la réglementation concernant les produits phytosanitaires.
1.D.2 Engager des actions de suivi de la qualité du milieu	1	Le suivi a été réalisé sans toutefois correspondre aux opérations prévues, du fait de l'évolution des enjeux. Des acteurs s'interrogent sur l'opportunité de poursuivre d'autres suivis que le RSL, les problèmes majeurs étant bien identifiés et maîtrisés.
2.A.1 Gérer les crises de Dinophysis sur l'étang de Salses-Leucate	1	Le volet « protocole de mise à l'abri des coquillages » était quasiment achevé lors de la rédaction du contrat, mais y a été intégré. Le volet « expérimentation de la détoxification » n'était techniquement pas faisable.
2.B.1 Communiquer le zonage de l'étang et du littoral à tous les usagers	2	L'action n'a pas été traitée en raison du manque de temps du syndicat pour l'animation. Selon un élu, le zonage a été réalisé lors du premier contrat et a permis de faire cohabiter les différentes activités de l'étang. Seule la question de la cohabitation du Kite Surf avec les véliplanchistes pose encore problème.
2.B.2 Réaliser des sentiers de découverte respectueux de la faune et de la flore	3	Le tracé est réalisé mais seuls 5 km ont été aménagés sur les 60 prévus. Les travaux sont bloqués du fait d'une divergence de vues entre l'Etat et la commune de St Hippolyte, liée à l'appropriation du domaine public maritime par des cabaniers.
2.B.3 Equiper le centre halieutouristique	3	Pas de réalisation durant la période du contrat, mais le projet est en cours via la démarche LIFE+ Lag'Nature. Certains financeurs émettent des réserves sur la pertinence du projet, notamment en termes de retombées pour les conchyliculteurs.
3.A.1 Mieux connaître la dynamique hydraulique de l'étang de Salses-Leucate	1	Des problèmes de financement et/ou d'identification du bon maître d'ouvrage ont amené l'IFREMER à réaliser cette action sur l'étang de Bages-Sigean. Lors des entretiens, elle est pourtant jugée prioritaire pour la connaissance du bassin et pour la gestion des portes.
3.A.2 Suivre les récifs artificiels de Leucate et du Barcarès	3	L'action a été réalisée suivant le plan initial.
3.B.1 Maintenir l'accessibilité aux zones de production de l'étang	1	Aucun dragage n'a été réalisé sur les sites prévus pendant la durée du contrat, mais d'autres travaux ont eu lieu ailleurs. En 2011, le dragage du chenal des conchyliculteurs a été réalisé. Selon les entretiens « la question des graus est de la responsabilité des communes, elles le gèrent à leur propre initiative ».
4.1 Piloter le contrat d'étang	1	Se référer au chapitre sur la gouvernance.

Quelques chiffres résumant ce bilan :

- mise en œuvre de 19 des 29 actions (65% du total ; une action comporte plusieurs opérations) ;
- 34% des actions n'ont pas été entamées ;
- 31% des actions n'ont pu aboutir

Les facteurs facilitants ont été, selon les cas :

- une compétence des maîtres d'ouvrage évidente et exclusive ;
- une contrainte réglementaire forte ;
- l'implication des maîtres d'ouvrage préalable à la signature du contrat ;
- la prise en charge intégrale par RIVAGE.

Les facteurs de frein ont été :

- des facteurs historiques ou politiques propres au territoire (gestion de la cabanisation, réalisation d'un sentier de découverte) ;
- des problèmes de faisabilité technique (expérimentation sur le Dinophysis) ;
- des actions qui relèvent du secteur agricole (respect des BPA, réduction des rejets de serres).

## VI.5. La contribution du 2<sup>ème</sup> contrat d'étang au Programme de Mesures du SDAGE

Les opérations du deuxième contrat d'étang ont été analysées au regard des actions prioritaires identifiées par le PDM. Les principaux enseignements de la grille d'évaluation sont synthétisés par type de mesures dans les deux tableaux ci-dessous.

### a. Les mesures réglementaires du PDM sur le bassin de Salses-Leucate

<b>Problèmes à traiter</b>	Pollution domestique et industrielle (hors substances dangereuses) / OF5A		Etat d'avancement
<b>Mesures :</b>	Directive ERU	Mises aux normes des ouvrages prioritaires non-conformes (échéances 1998-2000)	Terminé
		Mise aux normes des autres ouvrages non-conformes (échéances 2005)	Terminé
		Mise aux normes des ouvrages appartenant aux nouvelles zones sensibles (révision 2009)	Sans objet
<b>Problèmes à traiter</b>	Pollution par les pesticides d'origines agricole et non agricole / OF5D		Etat d'avancement
<b>Mesures :</b>	Délimitation des cours d'eau		Sans objet
	Contrôles Zones Non Traitées		Sans objet
	Contrôles Aires de lavage/remplissage		Terminé
<b>Problèmes à traiter</b>	Préservation de la qualité des eaux destinées à l'eau potable / OF5E		Etat d'avancement
<b>Mesures :</b>	Procédures de mise en place des périmètres de protection des captages		En cours
<b>Problèmes à traiter</b>	Préservation de la qualité des eaux destinées à divers usages / OF5A et OF5E		Etat d'avancement
<b>Mesures :</b>	Etablir les profils de baignade		Inabouti
	Détermination des plans d'action		Non entamé
	Mise en œuvre des plans d'action		Non entamé
	Contrôles rejets en microbiologie des activités conchylicoles		Terminé
<b>Problèmes à traiter</b>	Fonctionnalités naturelles des milieux : Biodiversité et eau / OF6B et OF6C		Etat d'avancement
<b>Mesures :</b>	Zones humides	détermination des zones humides éligibles aux zonages ZHIEP et ZSGE	En cours
		mise en place des ZHIEP et ZSGE (procédures)	Inabouti
		élaboration des plans d'action	Inabouti
		mise en œuvre des plans d'action	Non entamé
	Registre des zones protégées : Natura 2000	mise en place d'un DOCOB	Terminé
		animation et suivi de la mise en œuvre des mesures du DOCOB	En cours

...suite tableau page précédente

Problèmes à traiter	Déséquilibre quantitatif / OF 7	Etat d'avancement
<b>Mesures :</b>	Détermination des volumes prélevables globaux et débits de référence aux points nodaux	Se référer au SAGE des nappes plioquaternaires de la plaine du Roussillon
	Mise en place des ZRE (procédures)	
	Accompagnement de la création des organismes uniques	
	Procédure de révision des autorisations de prélèvement	
	Contrôles prélèvements	Non entamé

Les mesures qui n'ont pas été terminées devront l'être d'ici à 2015 pour permettre d'atteindre l'objectif de bon état en 2015 fixé par le SDAGE . Il s'agit notamment des action relatives aux zones humides et à la mise en œuvre du plan d'action visant à une amélioration des fonctionnalités de ces milieux.

**b. Les mesures complémentaires du PDM sur le bassin de Salses-Leucate**

Problèmes à traiter	Gestion locale à développer		Etat d'avancement
<b>Mesures :</b>	2A17 <sup>3</sup>	Développer des démarches de maîtrise foncière	Inabouti
	3D16	Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	Inabouti
Problèmes à traiter	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses		Etat d'avancement
<b>Mesures :</b>	5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	A poursuivre (piscicultures)
	5E04	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	Inabouti
	5E17	Traiter les rejets d'activités viticoles et/ou de productions agroalimentaires	Inabouti
Problèmes à traiter	Pollution agricole : azote phosphore et matières organiques		Etat d'avancement
<b>Mesures :</b>	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux	Non entamé
Problèmes à traiter	Pollution par les pesticides		Etat d'avancement
<b>Mesures :</b>	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zone agricole	En cours (mesure envisagée dans le cadre de programmes d'actions LIFE+Lag'Nature et Natura 2000)
	5D05	Exploiter des parcelles en agriculture biologique	En cours
	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transfert	A faire

<sup>3</sup> Code mesure PDM

...suite tableau page précédente

<b>Problèmes à traiter</b>	Menace sur le maintien de la biodiversité		Etat d'avancement
<b>Mesures :</b>	7A03	Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels	Inabouti

La pollution par les pesticides et la gestion de la fréquentation ressortent parmi les thématiques sur lesquelles travailler dans les années à venir dans un objectif d'atteinte du bon état en 2015.

## VII. EFFICACITE (ETAT DES LIEUX INITIAL ET FINAL)

Sources: Rapports RSL 2006 à 2010 – IFREMER ; Directive Cadre sur l'Eau – Mise en œuvre du contrôle de surveillance – District Rhône et Côtiers Méditerranéens – résultats des campagnes 2006 et 2009 - IFREMER

L'analyse de l'évolution de l'état du milieu avant et après la mise en œuvre du 2<sup>ème</sup> Contrat d'étang de la lagune de Salses-Leucate s'appuie sur les données et indicateurs de suivi issus des différents réseaux de surveillance existant sur le territoire et opérés par Ifremer :

- le **Réseau de Suivi Lagunaire (RSL)**, un outil de diagnostic de l'état vis-à-vis de l'eutrophisation, opéré par Ifremer en partenariat avec la Région Languedoc-Roussillon, l'Agence de l'Eau et le Cépralmar ;
- le **Réseau National de la Contamination Chimique (ROCCH)** et le **Réseau Intégrateurs Biologiques (RINBIO)**, qui ont pour objectif l'évaluation des niveaux et des tendances d'évolution des concentrations en contaminants chimiques ;
- le **Réseau de contrôle microbiologique (REMI)**, qui a pour objectif la surveillance des zones de production conchylicoles plus particulièrement en ce qui concerne les espèces produisant des toxines dangereuses pour les consommateurs de coquillages ;
- le **Réseau phytoplancton (REPHY)**, qui a pour objectif le suivi de l'ensemble des espèces phytoplanctoniques des eaux côtières et plus particulièrement la surveillance de celles produisant des toxines dangereuses pour les consommateurs de coquillages ;
- le **Programme de surveillance de la DCE**, qui a pour objectif l'évaluation de l'état écologique et chimique des masses d'eau. Les données analysées sont issues du contrôle de surveillance auquel est soumis la masse d'eau de transition "FRDT02 Salses-Leucate".

### VII.1. Evolution de la qualité de l'étang vis-à-vis de l'eutrophisation

#### a. Diagnostic de la colonne d'eau et du phytoplancton

	Leucate Nord					Leucate Sud					Leucate Roquette			
	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010	2007	2008	2009	2010
<b>Colonne d'eau</b>	Très bon	Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Médiocre	Médiocre	Médiocre	Médiocre	Moyen	Moyen	Moyen
<b>Phytoplancton</b>	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Médiocre	Médiocre	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen

Evolution 2006-2010 des diagnostics de l'eau et du phytoplancton pour les trois stations suivies dans la lagune de Salses-Leucate (source rapport RSL 2010 – IFREMER)



La synthèse de l'ensemble des diagnostics de l'eau et du phytoplancton entre 2006 et 2010 indique, pour la colonne d'eau, une certaine stabilité de la qualité vis-à-vis de l'eutrophisation pour les deux bassins Nord et Sud de l'étang. Ainsi les concentrations des indicateurs de l'eutrophisation (phosphate, chlorophylle a, azote et phosphore total) oscillent dans l'ensemble de bon à très bon, malgré une augmentation constante de la population du bassin. La qualité de l'eau enregistre une légère dégradation dans le Nord et une amélioration dans le Sud de l'étang (Leucate Sud et Roquette)

Concernant le phytoplancton, le bassin Sud reste le plus affecté par des apports continus soutenant cette production avec, toutefois, une plus faible abondance (état fréquemment médiocre mais bon en 2010).

Pour le bassin Nord, l'état est moyen jusqu'en 2009, bon en 2010. Pour Leucate Sud comme pour l'anse de la Roquette, l'ensemble des sels azotés dissous a été consommé et la chlorophylle affiche de faibles biomasses. Ces bons résultats sont probablement imputables à une légère augmentation du recouvrement macroalgal du secteur Sud.

**b. Diagnostic complet de l'eutrophisation**

L'état général vis-à-vis de l'eutrophisation est déterminé à partir du diagnostic des trois compartiments de l'écosystème : le stock de phosphore total dans les sédiments, le phytoplancton et les macrophytes.

Leucate nord	Phytoplancton	Macrophytes	PT sédiments	Etat
1999	bon	bon	très bon	bon
2004	très bon	très bon	très bon	très bon
2009	moyen	bon	très bon	moyen

Leucate sud	Phytoplancton	Macrophytes	PT sédiments	Etat
1999	bon	bon	très bon	bon
2004	bon	moyen	très bon	moyen
2009	médiocre	moyen	très bon	médiocre

Diagnostic complet de l'eutrophisation sur les deux secteurs de la lagune de Salses-Leucate

source : rapport RSL 2009 - IFREMER



En 2009, la qualité est moyenne pour le secteur Nord avec la perte de 2 classes de qualité depuis le diagnostic 2004 du fait du déclassement par le phytoplancton. Le secteur Sud montre également une dégradation avec un état médiocre dû au déclassement par le phytoplancton. On note également dans le secteur Sud la dégradation du compartiment des macrophytes.

**VII.2. Evolution de la qualité des eaux vis-à-vis des contaminants chimiques (ROCCH , RINBIO)**

La synthèse des résultats du réseau de suivi ROCCH entre 2006 et 2010 met en évidence une tendance à la baisse ou à la stabilité pour les contaminants chimiques présents dans les organismes filtreurs de la lagune de Salses-Leucate.

Les résultats de la campagne 2006 du RINBIO montrent des niveaux faibles pour l'ensemble des contaminants à l'exception du cuivre, arsenic, nickel et chrome dans la station de la partie nord où les niveaux sont modérés. On ne peut néanmoins parler de contamination avérée.

### VII.3. Evolution de la qualité microbiologique des eaux

La zone d'élevage « étang de Leucate – parcs ostréicoles » présente des niveaux de contamination microbiologique tout à fait stables entre 2006 et 2010. Ces niveaux « moyens » de contamination se maintiennent, malgré quelques pics de pollution en 2008 et 2009, en dessous du seuil de mise en alerte (4 600 E. coli/100g chair et liquide intervalvaire). La qualité microbiologique estimée de la zone est conforme avec son classement actuel, à savoir la classe B pour le groupe de coquillage 3 (moules et huîtres).

Pour les zones de pêche, les résultats obtenus entre 2006 et 2009 mettent en évidence une bonne qualité microbiologique pour les moules, alors que cette qualité est plus dégradée pour les palourdes, en raison de différences physiologiques entre ces espèces.

Les résultats obtenus dans le Sud de la lagune sont stables et de bonne qualité microbiologique, alors que des pics de pollution ont impacté les coquillages fousseurs (palourdes) du Nord de la lagune, entraînant un dépassement du seuil de mise en alerte et conduisant à des mesures d'interdiction temporaire de commercialisation.

Si la qualité microbiologique estimée paraît conforme au classement B de trois des quatre zones de pêche, la zone 11.18 « étang de Leucate » pourrait être déclassée en classe C pour les coquillages fousseurs (palourde).

### VII.4. Evolution de la qualité de l'étang vis-à-vis des espèces phytoplanctoniques potentiellement toxiques

Entre 2006 et 2009, la lagune de Salses-Leucate est toujours fortement impactée par *Dinophysis* et les toxines lipophiles (DSP). Les périodes de contaminations sont très variables selon les années.

Depuis 2007, le seuil toxique est également dépassé pour une nouvelle espèce, *Alexandrium minutum*, jusque-là présente de façon épisodique.

### VII.5. Evolution de la qualité de l'étang vis-à-vis des critères DCE

Le suivi de la masse d'eau a été réalisé en 2006 et en 2009. L'état global de la masse d'eau FRDT02 « Salses-Leucate » au regard des critères fixés par la DCE n'a pas évolué entre 2006 et 2009. Dans les deux cas il est qualifié de « moyen ».

Le paramètre déclassant reste le même : les macrophytes.

On observe cependant un déclassement du paramètre benthos de très bon à bon entre 2006 et 2009. Ces résultats sont cohérents avec ceux obtenus lors du diagnostic complet de l'eutrophisation.

Année	Etat chimique		Etat biologique			Etat global
	chimie	hydrologie	phytoplancton	macrophytes	benthos	
2006	Très bon	bon	moyen	médiocre	bon	moyen
2009	Très bon	bon	moyen	médiocre	bon	moyen

Evolution de l'état de la masse d'eau FRDT02 « Salses-Leucate » au regard des critères de la Directive Cadre sur l'Eau ; Source IFREMER

Très bon
bon
moyen
médiocre
mauvais

## VII.6. Synthèse de l'évolution de la qualité du milieu aquatique et principales perspectives

---

Le bilan présente une comparaison entre les résultats attendus du contrat et ceux qui ont été observés dans le cadre des différents suivis. Les principaux enseignements en sont les suivants.

La mise en œuvre du 2<sup>ème</sup> contrat d'étang a permis, notamment à travers les actions liées aux apports urbains, de confirmer l'amélioration de la qualité de la colonne d'eau vis-à-vis de l'eutrophisation et de la microbiologie (hors bassin Nord pour la palourde).

Toutefois l'atteinte des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau, à savoir le bon état à l'horizon 2015, va nécessiter de poursuivre et étendre les efforts fournis, notamment au regard des indicateurs phytoplancton et macrophytes, prioritairement sur le bassin Sud de l'étang (en dégradation). De même, les pics de pollution microbiologique observés pour la palourde nécessitent de maintenir la vigilance sur cette problématique.

La persistance de la contamination par les espèces phytoplanctoniques toxiques implique de maintenir le protocole de sauvegarde des coquillages ainsi que la vigilance sur ces espèces.

Les actions relatives à la gestion des eaux souterraines, notamment des aquifères plio-quadernaires du Roussillon, devront être poursuivies et achevées afin de préserver la ressource en eau potable. Cela pourra se faire dans le cadre du SAGE des nappes plio-quadernaires du Roussillon auquel la CLE sera associée.

Enfin des indicateurs spécifiques devront être déterminés afin de mesurer les effets des actions concernant les zones humides périphériques.

## VIII. CONCLUSIONS

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un <b>contrat ambitieux</b> qui a cherché à s'ouvrir à des <b>thématiques complexes</b> autres que l'assainissement et à d'autres démarches</li> <li>- <b>Une implication financière importante des communes</b> sur un certain nombre d'actions</li> <li>- <b>Des questions réglées</b> (assainissement collectif, effluents caves particulières de Fitou, zones portuaires, décharge de Salses-le-Château, gestion des crises de <i>Dinophysis</i>, suivi des récifs artificiels), d'autres sur lesquelles <b>des avancées importantes ont été enregistrées</b> (limitation de l'impact des eaux pluviales, maîtrise du camping sauvage, inventaire des zones humides, gestion de la ressource en eau, sentiers de découverte du milieu, accessibilité des zones de production)</li> <li>- Une <b>stabilisation de la qualité de l'eau de l'étang</b> sur les paramètres "eutrophisation" et "microbiologie" qui consolide les activités de pêche et de conchyliculture</li> <li>- Une <b>recherche de cohérence</b>, avec des démarches proches en termes de périmètre et de thématiques</li> <li>- <b>Des élus satisfaits du syndicat</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un contrat qui n'avait <b>pas les moyens de ses ambitions en termes d'animation</b></li> <li>- Un manque de moyens d'animation qui n'a <b>pas été compensé par un pilotage fort</b> avec une priorisation des actions à mettre en œuvre</li> <li>- Un syndicat dont le rôle n'est pas clair : la <b>concurrence entre les fonctions d'animation et de mise en œuvre des actions</b> a freiné la mise en œuvre du contrat</li> <li>- Un syndicat qui s'est retrouvé <b>tardivement soutenu par les partenaires institutionnels et financiers</b> (sauf par rapport à la démarche zones humides) face à de nombreuses difficultés de mise en œuvre liées à la multiplicité des actions</li> <li>- Une <b>difficulté globale de suivi et de communication</b>, avec une incapacité à valoriser les réalisations / à pointer les non réalisations pour faire avancer le contrat ;</li> <li>- <b>Un décalage important entre le prévu / le réalisé</b> (en termes de financement, d'opérations, de maîtres d'ouvrage), qui interroge sur l'engagement que représente la signature d'un contrat</li> <li>- <b>Des réalisations sur les thématiques les plus "simples"</b> à mettre en œuvre (compétences exclusive des maîtres d'ouvrage, peu de concertation...) et <b>peu d'avancement sur des actions plus complexes</b> (ex : gestion du parcellaire viticole)</li> <li>- Une <b>multiplicité de sollicitations</b> en lien avec la multiplicité des démarches mises en œuvre, <b>qui a "noyé" la démarche contrat</b></li> <li>- Des élus phares insuffisamment moteurs</li> <li>- La <b>persistance de la contamination</b> par les espèces toxiques (<i>Alexandrium minutum</i>, <i>Dinophysis</i>)</li> <li>- Une <b>dégradation des paramètres</b> phytoplancton et macrophytes et la persistance d'une vulnérabilité au regard des contaminations bactériologiques</li> </ul>

## IX. ORIENTATIONS

Les orientations présentées s'appliquent à l'hypothèse d'un engagement vers une nouvelle démarche commune. La forme que prendrait cette nouvelle démarche n'est pas encore établie. Les objectifs de cette démarche découleront du SAGE révisé de l'étang de Salses-Leucate, intégreront les objectifs du SDAGE Rhône-Méditerranée et seront cohérents avec son programme de mesures 2010-2015.

Les principales orientations qui ont été formulées à ce stade de la réflexion sont les suivantes :

- O1 S'engager dans une nouvelle démarche plus ciblée
- O2 Mieux animer et coordonner les différentes démarches territoriales
- O3 Maintenir la dynamique partenariale

### O1 – S'engager dans une nouvelle démarche plus ciblée

#### Constats

L'étang de Salses-Leucate est un patrimoine écologique et économique fédérateur pour les acteurs publics et privés de son territoire. Leur engagement dans un premier contrat d'étang, consacré à l'assainissement et aux conflits d'usage, a permis de retrouver une qualité écologique des eaux satisfaisante (niveau d'eutrophisation et paramètres microbiologiques). Le deuxième contrat a élargi cet effort en intégrant également des thématiques plus complexes : pollutions diffuses, zones humides, maîtrise de la fréquentation...

Cependant, le bilan technique et financier montre que le deuxième contrat d'étang a péché par ambition :

- sur les 29 actions prévues, 34% n'ont pas été entamées et 31% n'ont pas abouti, ce qui interroge sur le réalisme du programme d'action ;
- la méconnaissance des enjeux du contrat par les élus interroge sur le caractère partagé de la stratégie mise en place.

**Enjeu :** La poursuite dans une démarche fédératrice et mobilisatrice

#### Préconisations

1. Renforcer la stratégie de la démarche :

- clarifier les finalités respectives et l'articulation entre le SAGE et la future démarche de partenariat : le premier doit identifier et hiérarchiser les enjeux et la seconde proposer des actions pour y répondre ;
- le cas échéant : planifier le renforcement des connaissances sur le milieu en préalable aux actions.

2. Construire un programme plus réaliste :

- Passer d'une trentaine à une quinzaine d'actions identifiées, qui répondent à des enjeux prioritaires au plan environnemental, mobilisateurs et partagés, et qui seront le « cœur de cible » de la nouvelle démarche partenariale ;
- s'assurer de la faisabilité de chaque action, en vérifiant avec chaque maître d'ouvrage sa capacité réelle à mettre en œuvre les actions qu'il porterait (en ressources humaines notamment) ;
- permettre la réalisation d'autres actions en fonction des opportunités (notamment de financement), sous réserve qu'elles concourent aux objectifs globaux de la démarche et que leur mise en œuvre ne nuise pas à la réalisation des actions prioritaires (en conservant une certaine souplesse dans la mise en œuvre de la démarche).

### O2 – Mieux animer et coordonner les différentes démarches territoriales

#### Constats

Conformément aux missions qui lui sont confiées, le syndicat RIVAGE s'est progressivement engagé dans des démarches de protection et de valorisation de l'étang (Projet Zones Humides et Natura 2000) et des projets européens de partenariat (LIFE+ Lag'Nature et Eco-lagunes) non identifiées dans le contrat. Elles ont permis d'augmenter les financements, ou

d'élargir le champ des actions engagées.  
Cependant, les moyens humains mis à disposition du syndicat pour conduire tous ces projets ont longtemps été insuffisants. RIVAGE portant également un tiers des opérations du contrat, une concurrence claire a été observée entre les fonctions d'animation du contrat et de maîtrise d'ouvrage de ces différentes actions.  
Ce déficit d'animation n'a pas permis de saisir toutes les opportunités pour mettre en œuvre le contrat : des financeurs n'ont pas été sollicités, des projets en difficulté ont été abandonnés faute de réflexion sur des solutions alternatives ou n'ont pas été traités faute de temps...

**Enjeu** : Un syndicat renforcé dans le rôle d'animateur et de coordonnateur et des communes prêtes à se saisir des opportunités

**Préconisations**

1. Pérenniser l'organisation mise en place au sein de RIVAGE avec un chargé de mission pour chaque démarche et une direction qui coordonne les différentes missions du syndicat
2. Réaffirmer le rôle d'animateur du syndicat à côté de celui de porteur de projet :
  - donner la priorité à l'animation dans les missions confiées aux agents du syndicat ;
  - mieux informer sur les démarches animées par RIVAGE, sur qu'elles peuvent apporter aux partenaires locaux et ainsi susciter la maîtrise d'ouvrage (mise en place de fiches synthétiques, réunions de présentations, site internet, newsletter...);
  - prévoir la possibilité de faire intervenir RIVAGE comme maître d'ouvrage non pas par défaut mais quand la nature ou la portée de l'action le nécessite (ex. : opérations de portée générale à l'échelle du bassin versant, opérations relatives à la connaissance des milieux).
3. Renforcer l'appui en ingénierie apporté aux maîtres d'ouvrage (en compétences techniques et en gestion de projet – planification, engagement d'actions).

**O3 - Renforcer la dynamique partenariale**

**Constats**

De nombreux facteurs ont compliqué les conditions de réalisation des actions entre le premier et le deuxième contrat d'étang, notamment :

- le changement de la structure animatrice, d'une association interprofessionnelle à un syndicat intercommunal ;
- la forte sollicitation des élus, impliqués dans de nombreuses structures et démarches ;
- l'absence de pilotage du contrat par la CLE du fait de sa refonte en cours de période.

Par ailleurs, le manque de moyens humains du syndicat jusqu'en 2010 a conduit à un déficit de communication avec les partenaires et les maîtres d'ouvrage et à une absence de rapportage sur l'avancement du contrat. Cette situation a contribué à une démobilisation progressive qui a freiné la réalisation de certaines actions (les plus difficiles à mettre en œuvre).

**Enjeu** : Des acteurs qui restent mobilisés via une meilleure appropriation de la démarche par les élus (enjeux, objectifs, actions)

**Préconisations**

1. Mettre en place et diffuser à tous les signataires (à périodicité minimale trimestrielle) un tableau de bord de la mise en œuvre de la démarche (par exemple en s'appuyant sur Tabl'Eau)
2. Mettre régulièrement l'avancement de la démarche à l'ordre du jour du Conseil Syndical et de la CLE pour évaluer l'avancement et décider, le cas échéant, des actions correctives à engager en cas de retard ou de difficulté
3. Valoriser les actions et communiquer sur les résultats : réaliser des visites de site et d'actions emblématiques, s'appuyer sur l'évolution des données environnementales et sur les résultats de l'évaluation pour renforcer la mobilisation.

## **X. PERSPECTIVES**

---

Le SAGE de l'étang de Salses-Leucate est actuellement en cours de révision afin de le rendre compatible avec la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 et le SDAGE Rhône-Méditerranée, qui fixe un objectif d'atteinte du bon état de la masse d'eau en 2015 (lui-même dicté par la Directive Cadre sur l'Eau).

La validation du SAGE révisé avant fin 2012 impliquera forcément une hiérarchisation de ses objectifs et/ou de ses dispositions dans le but d'atteindre le bon état de la lagune et des milieux périphériques.

A ce stade de la réflexion sur les suites du 2<sup>nd</sup> contrat d'étang, certaines priorités ont été dessinées par le comité technique de suivi du bilan, sans pour autant être encore hiérarchisées :

- la préservation des activités traditionnelles
- la lutte contre les pollutions diffuses
- la gestion des activités ludiques (maintien, développement, réglementation)
- la gestion des zones humides
- le contrôle et l'amélioration de l'assainissement autonome
- la gestion du pluvial
- la connaissance de la dynamique hydraulique de l'étang et la gestion des portes.

La préservation de la qualité de l'eau devra rester une des principales préoccupations. Il faudra par conséquent prendre en compte des thématiques récurrentes telles que la bonne gestion et l'entretien des équipements d'assainissement collectif même si ce sujet n'est plus une priorité dans l'immédiat.

Ces différentes thématiques seront nécessairement traitées dans le cadre de la révision du SAGE. L'engagement d'une prochaine démarche partenariale - la forme restant à définir - est par conséquent étroitement lié à la révision du SAGE.

**L'identification, dans le SAGE, de certaines problématiques prioritaires pour l'atteinte du bon état de la masse d'eau, servira de point de départ à la construction d'une nouvelle démarche commune pour laquelle il conviendra, le moment venu, de prendre la décision en Commission Locale de l'Eau.**